Séance ordinaire :

L'an deux mil seize

le six septembre à 20H30

le Conseil Municipal de BUSSY ALBIEUX convoqué le trente août s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr VIAL

Présents : MM VIAL, LEFEBVRE, DERORY, TRIOMPHE PONCET, VERMOREL, MASSARD, ESSERTEL DALBEGUE, GAUMOND, VINCENT

Mme LEFEBVRE a été nommée secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

Subventions communales 2016

Le Conseil Municipal décide de reconduire les subventions pour l'année 2016 de la façon suivante :

- ADMR	**257€**
- C.C.A.S.	**800€**
- Comité des Fêtes	**803€**
- Bibliothéque (0.50€ X 476)	**238€**
- Sapeurs Pompiers St Germain Laval	**165€**
- Anciens Combattants d'Algérie	**62€**
- Société Amicale Boules	**62€**
- Société Foot-Ball Club Arthun Bussy	**0€**
- Sou des Ecoles	**165€**
- Cantine scolaire	**2 877€**
- Gymnastique Volontaire	**62€**
- Tennis Club	**62€**
- Club Amitiés et Loisirs	**62€**
- ESAT Le Colombier-La Blégnière	**98€**
- Club des Jeunes	**62€**
- AFR Pont d'Argent (assoc. en sommeil)	**0€**
Soit un total de :	**5 775€**

Contrat CUI Mme GAYTE Christiane

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la mise en place des rythmes scolaires et la nécessité de recruter une personne en contrat aidé.

Mme GAYTE Christiane peut bénéficier d'un contrat aidé pour une durée d'un an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- autorise le Maire à signer un contrat CUI pour Mme GAYTE Christiane qui sera chargée de l'aide à la cantine, l'école et garderie et ménage bâtiments communaux, à temps partiel à raison de 22 heures par semaine pour une durée de un an, à compter du 1er septembre 2016
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Changement locataire logement T2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mr THUILIER nous a fait part de son départ du logement T2 le 31 août 2016

Mr Yaël BIS KONG souhaite louer ce logement à compter du 1er septembre 2016

Le Conseil Municipal décide :

D'établir un bail qui précisera les conditions de locations pour 6 ans renouvelable tacitement par période de 6 ans.

Le prix de la location sera de 210€ payable chaque mois à terme échu. La location commencera le 1er septembre 2016

Donne tous pouvoirs au Maire pour signer le bail

Avenant au marché travaux Pont de Gouttebelin

Monsieur le Maire expose qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux de confortement du pont. Des imprévus sont apparus. Le montant des travaux s'élève à 51 657.30€HT, le devis initial était de 49 345.83€HT, soit une différence de 2 311.47€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à payer ce supplément

Rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente
demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que le projet de rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente et dont le coût prévisionnel s'élève à 229 880 € HT soit 275 856 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre des équipements ruraux d'animation .
Ce projet est inscrit au COCA
Le plan de financement de cette opération serait le suivant :
Coût total 229 880 € H.T.
DETR 45 976.€
Réserve parlementaire 8 000 €
Conseil Départemental 96 000 €
Autofinancement communal 79 904 €
L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :
Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 1er semestre de l'année 2017.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :
1. dossier de base

1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1. 3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers

1. 4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- arrête le projet de rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des équipements ruraux d'animation

Sécurisation chemin piéton aire de jeux et salle des fêtes

Mr le Maire donne connaissance des devis pour sécuriser l'accès quotidien des personnes qui se rendent à l'aire de jeux et salle des fêtes.
Une demande de subvention sera sollicitée auprès du Sénateur Mr FOURNIER et du Conseil Départemental après avoir pris des informations plus précises

Dossier de consultation marché Assainissement 4ème tranche

Monsieur le Maire donne connaissance à son Conseil Municipal du dossier de consultation des entreprises (DCE) et le coût prévisionnel du projet en vue de la réalisation de travaux assainissement 4ème tranche.

Le marché est à lot unique.

L'estimation prévisionnelle est de 140 001.50€ H.T

Les critères d'attribution : - Prix 60% et Valeur technique 40%

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le DCE, l'estimation prévisionnelle et autorise le Maire à lancer la consultation dans le cadre d'un marché passé suivant la procédure adaptée visée aux articles 28 et 118 du code des marchés publics.

Remboursement bris de glace par assurance MMA

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal le sinistre du bris de glace sur le tracto de la commune

MMA a transmis un chèque pour un montant de 181.33€, correspondant au remboursement du remplacement de cette vitre.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'encaissement de cette somme.

Challenge Amicale boules

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat d'un challenge pour l'association Amicale boules. La subvention communale attribuée n'a pu être réglée depuis deux ans du fait qu'il n'a pas été fourni le numéro Siret

Adressage des rues :

Avant de se lancer dans cette démarche, il sera pris plus de renseignements auprès d'autres communes ayant déjà réalisés cette démarche

Visite Mr Paul SALEN

Mr le Maire informe son Conseil Municipal que le Député sera en mairie le jeudi 6 octobre pour rencontrer le Maire et son Conseil Municipal